

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 25
- absents..... 08
- votants..... 32
- procurations..... 07

Acte certifié exécutoire compte tenu

de sa :

télétransmission en Préfecture le :

24 MAI 2023

publication en ligne le :

24 MAI 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 16 mai 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Madame Ségolène GUICHARD, Premier Maire Adjoint d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Nathalie BERTHET-BONGAY, M. Christian COCKENPOT, Mme Emmanuelle CUVEILLIER, M. Roland DAVIET, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Adrien GUILMAIN, et Mme Corinne MASSE, absents et excusés.

M. Christophe AKELIAN a donné procuration à M. Philippe MORIN.

Mme Nathalie BERTHET-BONGAY a donné procuration à Mme Laurence BACINO.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Sandrine CARCEY-CADET.

Mme Emmanuelle CUVEILLIER a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Roland DAVIET a donné procuration à Mme Ségolène GUICHARD.

M. Adrien GUILMAIN a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Sylvie CATALANO a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 50 Dépôt des anciens registres paroissiaux et d'état civil de la commune aux Archives Départementales de la Haute-Savoie :

Madame le Maire Adjoint expose ;

Des registres paroissiaux et d'état civil sont actuellement stockés en mairie siège et en mairie antenne.

VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indiquent que la gestion des archives est une obligation pour les communes ;

VU l'article L 212-12 du Code du Patrimoine qui prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants peuvent choisir de :

- conserver leurs archives en donnant toutes les conditions d'une bonne gestion (présence d'un professionnel pour la collecte et le traitement, conditions immobilières de conservation correctes, possibilité de consultation par les chercheurs sécurisées et aisées) ;
- les confier à une structure intercommunale ;
- les confier aux Archives départementales ;

Il est proposé de procéder au dépôt des registres paroissiaux et d'état civil des communes historiques d'Epagny et de Metz-Tessy des années 1651 à 1905 aux Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Les documents pris en charge par le service départemental d'archives demeureront la propriété de la commune.

Les archives déposées seront classées et un répertoire numérique sera rédigé : un exemplaire sera envoyé à la commune et un exemplaire sera mis à la disposition du public en salle de lecture et sur le site internet des Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Les registres paroissiaux et d'état civil pris en charge seront numérisés et mis en ligne gratuitement sur le site internet des Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Les Archives Départementales de la Haute-Savoie seront responsables, à compter du dépôt, de la conservation et de la consultation des registres déposés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER le dépôt des registres paroissiaux et d'état civil des communes historiques d'Epagny et de Metz-Tessy des années 1651 à 1905 aux Archives Départementales de la Haute-Savoie.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents afférents, notamment la convention de dépôt.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



Sylvie CATALANO.